

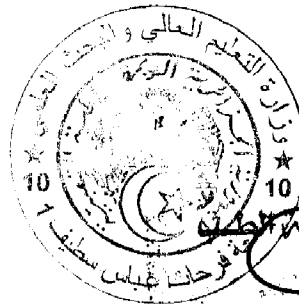


Concours d'accès aux études médicales spéciales (résidanat) - Session Octobre 2017.

NOTE AUX CANDIDATS

Il est porté à la connaissance des candidats du concours d'accès aux études médicales spéciales (résidanat) - Session Octobre 2017, que :

- 1. L'accès aux épreuves n'est plus autorisé au delà d'une durée de 30 minutes après le lancement des ces dernières.**
- 2. Aucun candidat n'est autorisé a quitter l'épreuve avant l'écoulement d'une durée de 30 minutes après le lancement des cette dernière.**
- 3. Le port de téléphone mobile durant les épreuves est strictement interdit, même en position « éteint »**



Le doyen

الأستاذ : لعوامري سليمان